

# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : À toutes les personnes œuvrant dans  
l'établissement**

**DATE : Le 11 juin 2020**

**OBJET : Cessation temporaire du prêt ou de location de locaux du  
CISSS de Chaudière-Appalaches aux partenaires externes**

---

Pour la période de l'urgence sanitaire, le prêt ou la location de locaux aux partenaires externes (par exemple les organismes) dans une installation du CISSS de Chaudière-Appalaches est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Les organismes ou les organisations qui utilisaient nos locaux sur une base régulière, particulièrement en CLSC, seront informés.

Nous invitons également les services de réception à informer les partenaires qui feraient des demandes par téléphone. Cette mesure vise à assurer une circulation restreinte et contrôlée à l'intérieur de nos installations, et ainsi contribuer à protéger la clientèle et le personnel. À noter que cette mesure ne s'applique pas aux organismes dont la présence serait sollicitée par un programme pour venir sur place rencontrer la clientèle.

Merci de votre collaboration.

Bernard Tremblay  
Directeur des services techniques

*Contenu et diffusion approuvés par : Isabelle Barrette*